

**BILL RELATIF A LA REPRESENTATION
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.**

Sir Robert Borden—Dépose bill (n° 106) modifiant la loi de 1914 sur la représentation à la Chambre des communes—1663; corriger des erreurs dans le texte de la loi de l'année dernière—1662.

1ère lecture—1662.

2e lecture—1904.

En comité—1904.

Hon. C. J. Doherty—Corriger certaines erreurs qui se sont glissées dans la description de certaines circonscriptions électorales dans la loi de l'an dernier—1904; n'est question d'aucun changement important—1904; corrections intéressent les comtés de Nipissing, London, Québec-ouest, Jacques-Cartier, Wright, Labelle-et-Hull, Portage-la-Prairie, Springfield et quelques-uns de l'île du Prince-Edouard—1904.

Hon. C. J. Doherty—Autres amendements concernant Québec-est, Québec-ouest, Jacques-Cartier, Hull, Labelle et Wright—2052 et 2119.

3e lecture—2120.

Sanctionné—2778.

**BILL RELATIF A L'INVALIDATION DES
OPERATIONS ELECTORALES.**

Hon. C. J. Doherty—Dépose bill (n° 109) portant modification de la loi sur l'invalidation des opérations électorales—1827; procès en invalidation—1827; formule de la pétition et celle de la contre-pétition sont simplifiées—1827; reçu du dépôt constituera la preuve que celui-ci a été fait—1827; autres amendements—1827.

1ère lecture—1827.

2e lecture—2043.

En comité—2043.

Hon. C. J. Doherty—Preuve du droit d'être un requérant—2044.

Hon. Wm Pugsley—Serait mieux de ne pas modifier cette partie de la loi—2045; avocats sont maintenant habitués à la loi actuelle, et ils s'en trouvent bien—2045; si nous changeons la loi il faudra vingt ans pour en avoir l'interprétation légale et la bien comprendre—2045.

Hon. C. J. Doherty—En vertu de la loi telle qu'elle est et son application pratique selon l'interprétation qu'en ont donné les tribunaux et la manière dont les procédures peuvent être conduites, un candidat dont on demande l'invalidation de l'élection peut siéger durant toute une session alors même qu'il n'est pas député—2045; le but du projet de loi est de remédier dans un cas semblable à ce qui nous paraît être un étrange abus—2045.

M. Bennett (Calgary)—Mesure contribuera à purifier la vie publique—2047; à faire les élections sans argent et sans corruption—2047.

**BILL RELATIF A L'INVALIDATION DES
OPERATIONS ELECTORALES—Suite.**

M. Carvell—Loi actuelle de l'invalidation des élections est pratiquement de nul effet—2046; projet de loi demande cautionnement de \$1,000 à celui qui présente une requête—2047; protège le défendeur—2047.

M. Fowler—Faut que la loi soit raisonnable—2048; celui qui présente la requête doit être un votant selon la loi—2048; devrait fournir un cautionnement pour le paiement des frais—2048.

Hon. C. J. Doherty—Preuve du droit d'être pétitionnaire—2120; production de la liste des électeurs certifiée par le greffier de la couronne en chancellerie et contenant le nom du pétitionnaire—2120; forme de la pétition—2122; défendeur a le droit d'exiger des détails suffisants sur le fonds même de la requête—2122; loi actuelle permet aux pétitionnaires d'énoncer les accusations dans les termes les plus vagues—2122; requérant dès le début devra faire connaître au défendeur ce dont il se plaint—2122; de façon à ce que le défendeur se mette en état de faire face aux accusations portées contre lui—2123; à ce que le procès soit expéditif—2123; changement pratique—2123; offrir au défendeur l'occasion de se défendre ainsi qu'il peut le faire dans une poursuite ordinaire—2123.

Hon. M. Pugsley—Craint des technicalités—2123; impossible de décrire dans une demande en invalidation les détails de l'acte de corruption—2123; ce n'est qu'en faisant des allégations générales et en comptant sur les témoins que l'on peut contester une élection—2123.

Sir Robert Borden—Difficulté dans le passé—2123; nécessité de faire des allégations plus précises—2124; abolition de l'affidavit—2124; obligation au demandeur de donner les détails avant que le procès commence—2124.

Hon. C. J. Doherty—Comment se fait le cautionnement—2128; substituer la forme facultative à la forme impérative—2128; récépissé du dépôt est la preuve décisive que ce dépôt a été fait et qu'il satisfait à la loi—2128; signification et objections préliminaires—2128; autoriser le tribunal, lorsque les allégations paraissent sérieuses, de faire enquête—2132.

M. Burnham—Quiconque se conduit mal lors de la tenue d'une élection devrait être traduit en justice—2137; sous l'accusation d'avoir comploté avec d'autres contre le bien public—2137; sans annuler l'élection, cela aurait les plus profondes conséquences—2137; requête en invalidation d'élection est chose si grave, si coûteuse—2138; si l'on pouvait faire arrêter les agents de corruption pendant la campagne électorale—2138; les surveiller et les dénoncer aux tribunaux, on pourrait les faire condamner à l'amende ou à l'emprisonnement—2138; tant qu'il y aura des menées corruptrices, les gens